

PRÉPARER UN CONCOURS OU UN EXAMEN

Concours Adjoint technique
principal de 2^{ème} classe
session 2022



Cmpt
#1

QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Vos correspondantes : Lucile HAREL, Conseillère formation
Laetitia MONTECALVO, Secrétaire formation - laetitia.montecalvo@cnfpt.fr - Tel : 01.30.96.13.80

Préparation au concours d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe- session 2022

Avis d'inscription n°2020/001



Public concerné par cette préparation

Les agents et agentes des collectivités territoriales et établissements publics de la Grande couronne remplissant ou qui rempliront, les conditions d'accès au concours visé (cf. brochure du concours sur le site internet du centre de gestion organisateur).

Aide à la réflexion sur le projet de concours

Des ressources sur notre site Internet : www.cnfpt.fr vous permettront de faire le point **sur votre projet de concours**.

Vous y trouverez :

- Le test d'auto-évaluation de catégorie C permettant de tester vos connaissances et votre motivation en cliquant ici : [Auto évaluation](#)
- Des plaquettes d'informations pour réfléchir à votre projet d'évolution professionnelle à destination :
 - [des collectivités](#)
 - [des agent.es](#)

Accès à la préparation

L'accès à la préparation est conditionné par la réussite d'un test permettant d'évaluer les aptitudes des candidates ou candidats par rapport aux exigences du dispositif de la formation (cf. [Modèle de test d'accès aux préparations](#)).

La nature de ce test est la suivante :

- En français : compréhension d'un texte, expression écrite (syntaxe, orthographe, vocabulaire),
- En mathématiques : exercices de logique, de numération, de fractions, de pourcentage, aptitude au raisonnement.

Le test aura lieu le mardi 26 mai 2020 de 9h30 à 11h30 (mathématiques) puis de 13h à 15h (français) à Noisy-le-Grand (93). Le test est reporté à une date ultérieure qui sera communiquée dès que possible aux agents inscrits et leur collectivité.

A l'issue de ce test, seuls les candidats ou candidates ayant les prérequis suffisants pourront accéder la préparation.

Résultats au test d'accès à la préparation

Selon les résultats obtenus au test, trois parcours de formation peuvent être proposés :

<ul style="list-style-type: none"> • Entrée directe : les résultats au test du candidat ou candidate lui permettent d'intégrer directement la préparation 	Sous réserve de la validation de l'employeur
<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de formation « Tremplin » : les résultats au test ne sont pas suffisants, le candidat ou la candidate doit suivre une formation tremplin avant d'intégrer la préparation. Ce cursus de 5 à 17 jours lui permettra de renforcer ses capacités en français et/ou mathématiques selon son niveau. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Parcours de formation continue : les résultats au test ne sont pas suffisants pour intégrer la préparation et/ou le dispositif tremplin, un autre parcours de formation est à définir avec le service formation de la collectivité, en fonction des besoins de l'agent. 	

Organisation de la préparation

Le dispositif de formation prépare les stagiaires à l'épreuve écrite et à l'épreuve orale obligatoire. **ATTENTION, le CNFPT ne prépare pas à l'épreuve pratique.** Le stagiaire devra acquérir par lui-même les compétences nécessaires à cette épreuve en lien avec la spécialité choisie.



Période de formation prévisionnelle

- Formation « tremplin » (uniquement pour les stagiaires concernés) : de janvier à juin 2021
- Préparation écrite : de septembre 2021 à janvier 2022
- Préparation orale : avril / mai 2022 (prévisionnel)



Lieu de la préparation

Dans la mesure du possible, les stagiaires sont affectés dans le centre de cours choisi lors du test.

Modules	Nombre de jours de formation CONCOURS EXTERNE / INTERNE / 3EME VOIE
Ouverture de la formation	½ journée Présentation du concours et de la préparation par le CNFPT et le centre de gestion organisateur
Hygiène et sécurité	2 jours
Questions à réponses courtes ou tableaux ou graphiques	6 jours Les stagiaires travailleront la partie commune du questionnaire. Le CNFPT ne prépare pas aux questions de vérification des connaissances techniques en lien avec la spécialité choisie.
Connaissances liées au cadre d'emploi	2 jours
Environnement territorial	2 jours
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2 jours
<u>Durée totale de la préparation écrite et de la préparation orale</u>	<u>14,5 jours</u>

Le format de la formation est prévisionnel. Il peut subir des modifications d'ici le début de la préparation.

Modalités d'inscription à la préparation

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur IEL **du 27 janvier 2020 au 27 mars 2020 prolongation exceptionnelle jusqu'au 30 mai 2020**

<https://inscription.cnfpt.fr/>

Un manuel utilisateur de la plateforme d'inscription en ligne est à votre disposition en cliquant [ICI](#)

Les codes des dispositifs modulaires pour inscrire en IEL:

Concours externe, interne, 3ème voie
Adjoint technique principal de 2ème classe

• DXP81 014



- **Les collectivités sont invitées à mettre à jour les coordonnées** de leurs agents ou agentes **sur IEL**. En effet, les convocations, les résultats suite au test, et les calendriers seront envoyés uniquement par courriel.
- Les agents ou agentes ayant réussi le test de la session précédente doivent être inscrit.es en sélectionnant « dispense » dans IEL en indiquant le motif de dispense.

Renseignements sur le concours

L'inscription à la préparation est toujours une démarche distincte de l'inscription à un concours ou à un examen professionnel. Ceux-ci sont organisés par les centres de gestion (excepté les concours A+ organisés par le CNFPT).

Les agents ou agentes devront s'inscrire au concours auprès des centres de gestion organisateur (information non communiquée à ce jour).

Date prévisionnelle de la première épreuve du concours (épreuve écrite) : janvier 2022 (date précise non communiquée actuellement par les centres de gestion).

Toutes les informations relatives aux conditions d'accès aux concours ou examens, aux épreuves et à leur organisation sont consultables sur le site internet des centres de gestion.

Renseignements relatifs aux préparations concours et examen professionnel

**Retrouver les informations relatives aux préparations concours et examens professionnels
de la délégation de Grande couronne**



en cliquant [ICI](#)